


<b>COMMUNE DE VIUZ EN SALLAZ</b>  <b>HAUTE-SAVOIE</b>	<b>Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 07 DECEMBRE 2023</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-neuf novembre s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

**Présents** : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

**Adjoins au Maire** : BOCHATON Maryse, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux** : CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

**Absents représentés** : Pouvoir de CENCI Antoine à PILLET Isabelle ; CHENEVAL Jean-Pierre à POCHAT-BARON Pascal ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ; de LAVERRIERE Magali à PELLET Sébastien ; de VALENTIN Pierre à GOY Francis ; de VAUR Florence à GOY Corinne

**Absent**: GAVARD-PERRET Alexandre

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Madame BOCHATON Maryse est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 19
Représentée : 6
<hr/>
Votants : 25

*Délibération n° D2023\_088– FINANCES*

**Demande de subvention auprès du Conseil Départemental – Travaux de desserte à réaliser en forêt communale et privée – Piste du Vorpet**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services de l'Office National des Forêts proposent l'aménagement d'une desserte au lieu-dit Le Vorpet, les parcelles de ce secteur étant actuellement inaccessibles pour tous travaux en forêt.

Le montant estimatif de ces travaux est de 4.830 euros HT, lesquels sont subventionnables.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

Dépenses subventionnables : 4 830 € HT

* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental	1 932 €
* Montant total des subventions	1 932 €
* Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés	2 898 € H.T

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** le plan de financement présenté
- **SOLLICITE** l'aide la plus élevée du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux de desserte subventionnable
- **DEMANDE** au Conseil Départemental l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention
- **CHARGE** le Maire de donner toute suite favorable à ce dossier et l'**AUTORISE** à signer tous les documents s'y rapportant

<b>VOTE</b>	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

**Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus**

**Au registre sont les signatures**

**Pour Extrait conforme**

Le Maire,  
Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance  
Maryse BOCHATON



Certifié exécutoire  
Télétransmission sous-préfecture le 08/12/23  
Publication en ligne le 08/12/23  
Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services  
Pascale CHAPUIS

Mairie de Muz-en-Sallaz